

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2007

MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (n° 57)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 265

présenté par
Mme Pau-Langevin et M. Blisko
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 18 de la commission des lois

à l'ARTICLE PREMIER

Après les mots : « âgés de plus de », substituer aux mots :

« seize ans »

les mots

« dix-huit ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.